



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 03 JUILLET 2025 – 18h00

Présidence : GALLE Philippe

Présents : BOUCHER Eric, BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine, GABUT Thierry, GILLET Jean-Claude, MICHAU Gilles.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

1- INTERVENTION DU PRESIDENT

Philippe GALLE

1.1– Informations nationales

1.1.1- Assemblée fédérale

Le Président relate les faits marquants de l'Assemblée Fédérale qui s'est déroulée samedi 14 juin à Clairefontaine. La FFF a pris conscience des problèmes d'incivilités graves sur les terrains du football amateur. L'aggravation des sanctions disciplinaires est notamment évoquée.

1.1.2- Dispositif Pass'sport

Le Président annonce les modifications du dispositif d'Etat Pass'sport désormais limité aux 14-17ans. Le Bureau dénonce ce changement.

Le Président relate le courrier du Président de la F.F.F. adressé au Ministère Jeunesse et Sports. Le Bureau soutient cette contestation et propose également de réagir à l'échelle départementale auprès des médias, des parlementaires élus et des instances, avec l'appui des autres sports.

1.1.3- Dotation Nike

Une opération en bons d'achat Nike sur la plateforme footamateur.fff.fr a été envoyée à tous les clubs début juin par courriel. La campagne se termine le 31 décembre prochain. Le montant de dotation dépend du nombre de licenciés.

1.1.4- Vie des clubs

Un Comité Consultatif des clubs amateurs est lancé par la Ligue de Football Amateur. 38 clubs amateurs ont été tirés au sort dont un club tourangeau : REIGNAC-CHAMBOURG V.I. Le Président prendra contact avec Fabien ARRAULT, Président du club.

1.1.5- Vie des instances

Un séminaire du football amateur sera organisé les 30 et 31 octobre prochain où élus et salariés (directeurs de district) seront conviés autour de tables rondes.

1.2– Informations régionales

1.2.1- Assemblée générale

L'Assemblée générale de la Ligue s'est déroulée le vendredi 13 juin. Les vœux de modification des textes initiés par le District d'Indre-et-Loire ont été acceptés.

1.2.2- Descentes de R3 seniors

Le Bureau prend acte des trois équipes tourangelles qui descendent de R3 en D1. : AZAY-CHEILLE S.C. 2, CHAMBRAY F.C., DESCARTES S.G. en plus de la disparition du TOURS F.C. Ce qui impacte le nombre de descentes de D1.

Le Bureau le regrette évidemment

1.3- Informations départementales

1.3.1- Lutte contre les incivilités

Le Bureau prend note de la réunion fixée au 03 septembre avec la direction du Cabinet de la Préfecture dans le cadre de la lutte contre les incivilités. Une réunion de préparation à cette réunion a eu lieu le 2 Juillet et une autre est fixée au 22 août prochain.

1.3.2- Assemblée du District

Les membres du Bureau expriment leur ressenti sur le déroulement de l'Assemblée Générale du District du 19 juin 2025. L'ordre du jour était chargé et a rendu l'Assemblée plus longue que prévu. Le Bureau émet l'idée d'organiser une soirée de remise des trophées des champions hors A.G.

Le moment fort fut le débat sur le retour ou non aux poules des championnats seniors D2 à 3 poules de 10 équipes et D3 à 5 poules à 10 équipes suite au vœu déposé par le club de LA RICHE. La réforme des championnats initiés depuis cette saison 2024-2025 se poursuit.

1.3.3- Partenariat public

Le District participera à la Caravane sportive aux dates suivantes :

- 8 et 9 juillet à Montbazon,
- 10 et 11 juillet à Cormery,
- 17 et 18 juillet à l'Île Bouchard,
- 23 et 24 juillet à Savigné-sur-Lathan.

1.3.4- Vie des clubs

Le Président évoque les difficultés de gouvernance dans les clubs comme l'U.S. ST PIERRE et le F.C. CHAMBRAY-LES-TOURS.

1.3.5- Vie des élus

Le Président évoque les deux postes vacants au sein du Comité de Direction qui pourraient se compléter dans les semaines à venir.

1.3.6- Social

Le Président évoque l'évolution possible des postes au sein de l'équipe technique départementale, et de l'équipe régionale. Une réunion en visioconférence est prévue vendredi 04 juillet avec le Président et le Directeur technique de la Ligue.

Une discussion s'engage au sein des membres du Bureau sur un éventuel recrutement extérieur.

L'offre liée à ce poste sera publiée courant semaine prochaine.

1.3.7- Partenariat

Le Président informe le Bureau du courriel reçu de SOIR DE MATCH, ex-partenaire équipementier.

1.3.8- Projet rénovation du District

Le Président souhaite faire appel à des personnes expertes pour compléter le groupe de travail qui travaillera sur le projet de rénovation des locaux du District.

2- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

2.1- Vie des commissions

Il est proposé de nommer les personnes suivantes à la Commission des terrains et équipements :

- Laurent DELCROIX.

- David GAULT

Considérant que ces personnes sont licenciées FFF,
Considérant l'avis favorable du responsable par interim de cette commission,
Le Bureau donne son avis favorable.

Par ailleurs, le Président évoque par ailleurs la nécessité de recruter prochainement un membre supplémentaire en Commission de discipline.

2.2- Vie des clubs

Le Bureau est informé :

- de l'invitation reçue du club de l'E.S. ST LAURENT DE LIN-LUBLE pour les 100 ans du club le samedi 30 août. Le Bureau remercie le club. Le Président représentera à cette occasion les instances fédérales du football.
- du projet de création d'un deuxième club sur la ville de Chambray les Tours. D'après les contacts pris avec la ville de Chambray, ce projet ne pourra aboutir.

2.3- Amendes

Fabrice DURAND informe le Bureau :

- de la demande d'exonération du club de l'E.S. ST CYR pour une amende infligée en Commission Sportive au club de l'E.B. ST CYR pour défaut d'inscription du délégué club sur la FMI.

Considérant les arguments présentés par le club,

Le Bureau décide d'exonérer le club de cette amende. Le montant correspondant de 12 € sera porté au crédit du compte club.

- de la demande d'exonération du club de PARCAY-MESLAY A.F.C. pour l'amende infligée à l'issue du match avec incidents contre LA CELLE-POUZAY.

Considérant les arguments présentés par le club,

Considérant la gravité des faits reprochés çà l'équipe 2 de PARCAY-MESLAY sur ce match,

Considérant la politique actuelle de lutte contre les incivilités du District,

Le Bureau ne donne pas un avis favorable.

2.4- Partenariat institutionnel

Eric BOUCHER informe le Bureau de l'invitation de l'UNSS 37 de participer à leur manifestation de rentrée à Château-Renault le mercredi 17 septembre. Le District sollicitera le club local pour participer.

3- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

3.1-Amendes

Le Bureau est informé du relevé club 3^{ème} trimestre prélevé le 26 juin aux clubs. Deux rejets bancaires sont constatés : MONTBAZON U.S. et AUBRIERE ST PIERRE.

Il est proposé d'infliger une amende 1^{ère} relance pour impayé, 15 €.

Le Bureau donne un avis favorable.

Le Bureau est informé de la demande d'échéancier de l'U.S. MONTABZON pour payer le relevé club 3^{ème} relance.

Le Bureau donne son accord pour prélever le club de 500 € jeudi 11 juillet et le solde fin juillet.

Il est proposé d'infliger une amende de 20^e x 2 pour provision insuffisante au club de l'U.S. ST EPAIN sur les prélèvements bancaires de début mai et juin.

Le Bureau donne son accord

3.2- Vie des clubs

La dette due par le TOURS FC Association sera déclarée auprès du mandataire.

4- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

4.1-Amendes

Il est proposé d'infliger une amende pour absence à l'Assemblée Générale du 19 juin dernier aux clubs suivants :

- BERRY TOURAINE F.C., CHAMBRAY F.C., CROUZILLES F.C., GIZEUX E.S., LOIRE ET VIGNE U.S., MONTS A.S., REIGNAC-CHAMBOURG V.I., VALLEE VERTE E.S.

Le Bureau donne son accord. Une amende de 90 € est portée au débit du compte club.

Considérant que les clubs de JOUE PORTUGAIS U.S., PERRUSSON U.S. et REIGNAC-CHAMBOURG V.I. ont adressé un courriel d'explications sur les raisons de leur absence.

Le Bureau, sensible aux arguments de ces clubs, les exonère de l'amende.

- ADMINISTRATIONS FINANCIERES et TOURS FUTSAL CLUB, clubs futsal.

Le Bureau donne son accord. Une amende de 30 € est portée au débit du compte club.

4.2-Modifications réglementaires

La Commission féminine souhaite faire une modification des règlements championnats féminins. Cf.doc.

Le Bureau donne un avis favorable dans l'attente de la validation définitive du Comité de direction lors de sa prochaine réunion fixée à la rentrée.

5- TOUR DE TABLE

5.1- Commission Sportive

Christophe BROSSARD évoque l'idée de faire évoluer la formule de la Coupe des réserves Marcel Bacou. Elle pourrait devenir un Challenge et intégrer les équipes 3 des clubs évoluant en D2 ou D3. Cela permettrait de proposer davantage de matchs aux équipes 3 qui le souhaiteraient. Un sondage dans ce sens sera envoyé aux clubs.

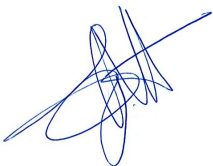
Le Bureau donne a un avis favorable pour ce sondage.

5.2- Promotion de l'arbitrage

Gilles MICHAU informe le Bureau des situations des clubs régionaux tourangeaux à l'égard du Statut de l'arbitrage et des conséquences sportives qui en découlent. Des actions de sensibilisations seront programmées la saison prochaine dans ces clubs.

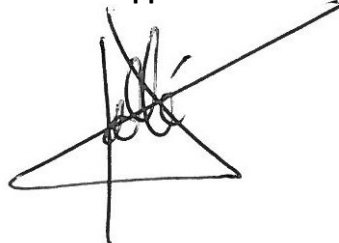
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Eric BOUCHER



Secrétaire général

Philippe GALLE



Président

ANNEXE 1 : Modifications réglementaires des championnats féminins

REGLEMENT SPECIFIQUE SENIORS FEMININES à 11

Textes actuels	Textes modifiés
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS Licenciées : SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.), U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) Pratique 11 x 11 Aire de jeu Terrain Foot A11 Temps de jeu 2 X 45' Ballon Taille 5 2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 11 2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat Seniors Féminin à 8 au sens de l'article 167 des R.G. de la FFF.	ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS Licenciées : SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.), U16F (5 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) Pratique 11 x 11 Aire de jeu Terrain Foot A11 Temps de jeu 2 X 45' Ballon Taille 5 2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 11 2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat Seniors Féminin à 8 au sens de l'article 167 des R.G. de la FFF.

Origine : clubs féminins et commissions féminines

Motivations : plusieurs clubs en difficultés d'effectifs

Avis du Comité de direction : ?

REGLEMENT SPECIFIQUE SENIORS FEMININES à 8

Textes actuels	Textes modifiés
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS Licenciées : SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.), U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) Pratique 11 x 11 Aire de jeu Terrain Foot A11 Temps de jeu 2 X 45' Ballon Taille 5	ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS Licenciées : SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.), U16F (5 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) Pratique 11 x 11 Aire de jeu Terrain Foot A11 Temps de jeu 2 X 45' Ballon Taille 5

Origine : clubs féminins et commissions féminines

Motivations : plusieurs clubs en difficultés d'effectifs

Avis du Comité de direction : ?

REGLEMENT SPECIFIQUE U18F à 8

Textes actuels	Textes modifiés
ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U18F Licenciées : U16F -U17F –U18F–U19F et U15F (3 maxi) Pratique 8 x 8 + 4 remplaçantes Aire de jeu : Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m Temps de jeu 2 x 45' Ballon Taille 5 Hors jeu à la ligne médiane Relance du GB : Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit	ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U18F Licenciées : U16F -U17F –U18F–U19F et U15F (5 maxi) Pratique 8 x 8 + 4 remplaçantes Aire de jeu : Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m Temps de jeu 2 x 45' Ballon Taille 5 Hors jeu à la ligne médiane Relance du GB : Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Origine : clubs féminins et commissions féminines

Motivations : plusieurs clubs en difficultés d'effectifs

Avis du Comité de direction : ?

REGLEMENT SPECIFIQUE U15F à 8

Textes actuels	Textes modifiés
ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U15F Licenciées : U15F, U14F, U13F (3 maxi) Pratique 8 x 8 + 4 remplaçantes Aire de jeu : Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m Temps de jeu : 2 x 40' Ballon Taille 5 Hors jeu à la ligne médiane Relance du GB Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit	ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U15F Licenciées : U15F, U14F, U13F (5 maxi) Pratique 8 x 8 + 4 remplaçantes Aire de jeu : Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m Temps de jeu : 2 x 40' Ballon Taille 5 Hors jeu à la ligne médiane Relance du GB Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Origine : clubs féminins et commissions féminines

Motivations : plusieurs clubs en difficultés d'effectifs

Avis du Comité de direction : ?

REGLEMENT SPECIFIQUE U13F à 8

Textes actuels	Textes modifiés

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U13F Licenciées : U13F, U12F, U11F (3 maxi) Pratique 8 x 8 + 4 remplaçantes Aire de jeu : Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m Temps de jeu : 2 x 30' Ballon Taille 4 Hors jeu A la ligne médiane Remise en touche : à la main Relance du GB : Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit Défi Jonglerie	ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U13F Licenciées : U13F, U12F, U11F (5 maxi) Pratique 8 x 8 + 4 remplaçantes Aire de jeu : Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m Temps de jeu : 2 x 30' Ballon Taille 4 Hors jeu A la ligne médiane Remise en touche : à la main Relance du GB : Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit Défi Jonglerie
--	--

Origine : clubs féminins et commissions féminines

Motivations : plusieurs clubs en difficultés d'effectifs

Avis du Comité de direction : ?